

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	19 août 2025
Délibération N°	18
Date de la convocation	8 août 2025
Objet	3.2 Montarnaud - Rétrocession d'une bande de terre situé sur la route de St-Paul et Valmalle et la rue Louise Michel parcelle cadastrée AI 201 d'une superficie de 108 m ²

L'an deux mille vingt-cinq le dix-neuf août à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Jacques RIGAUD, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Clémence ARTIERES, Manar BOUIDA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Sabine SCHURMANN, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Auguste CHOMEL
Christophe DESTAING
Gilbert FOUILHE
Denis MAULANDI
Serge RABINEAU

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à M VINCENT)
Véronique CALUEBA (pouvoir à M GAUDY)
Régine ILLAIRE (pouvoir à MME PESTEIL)
Christophe MORALES (pouvoir à MME BOUIDA)
Nicole MORERE (pouvoir à M RIGAUD)
Christine MULA (pouvoir à M GAUDY)
Laure TONDON, (pouvoir à M MEJEAN)
Patricia WEBER, (pouvoir à MME BOUIDA)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20250819-20250819-18-DEV-DE
Date de télétransmission : 20/08/2025
Date de réception préfecture : 20/08/2025

Objet : 3.2 - MONTARNAUD

Rétrocession d'une bande de terre située sur la route de St Paul et Valmalle et la rue Louise Michel, parcelle cadastrée AI 201 d'une superficie de 108 m2.

Le 19 août 2025,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22, n° AD/290424/H/2, n°AD/170225/H/2 et n° AD/230625/H/2 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Considérant qu'Hérault Logement est propriétaire de la parcelle située route de St Paul de Valmalle et la rue Louise Michel, cadastrée AI 201 d'une surface de 108 m2 dont plan de division et plan cadastral joints à la présente délibération.

Considérant qu'Hérault Logement a accepté la demande de la commune de MONTARNAUD de lui céder à l'euro symbolique cette parcelle susvisée, les frais d'acte restant à la charge d'Hérault Logement.

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

De valider le principe d'une rétrocession auprès de la commune de MONTARNAUD, de la parcelle cadastrée AI 108 d'une superficie de 108 m2 à l'euro symbolique.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte ou document utile à la réalisation de cette opération, y compris les actes notariés.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE

Vincent GAUDY

CA du 19/08/2025
DEV&MOA - PS/CS

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20250819-20250819-18-DEV-DE
Date de télétransmission : 20/08/2025
Date de réception préfecture : 20/08/2025